

Date de convocation :  28/11/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le quatre décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Colette MORIN, (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET) (3).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Thierry SABOT (2).

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon : convention de répartition du personnel et portage.**

**DCM 20241204-2**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20241105-5 donnant l'accord du Conseil Municipal sur le principe de dissolution du Syndicat de gestion des Eaux Loire Lignon au 31/12/2024.

Monsieur Le Maire explique que le personnel du SELL sera affecté sur les collectivités actionnaires de la future Société Publique Locale. Il a été validé que le Syndicat des Eaux de la Semène assurerait le portage de la dissolution comptable du SELL à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (structure "chef de file").

Monsieur Le Maire présente la convention fixant la répartition du personnel du SELL et désignant le SES pour assurer le portage de la dissolution comptable du SELL (engagements 2024 notamment). Cette convention est exigée par la Préfecture pour prendre fin décembre l'arrêté de dissolution du SELL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de réparation du personnel et désignant le SES pour assurer le portage suite à la dissolution du SELL.

**AR Prefecture**

043-214300873-20241204-DCM20241204\_2-DE  
Reçu le 20/12/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,  
Jean Paul GRANGE

**AR Prefecture**

043-214300873-20241204-DCM20241204\_2-DE  
Reçu le 20/12/2024